


**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°081/2022**

Envoyé en préfecture le 10/06/2022  
Reçu en préfecture le 10/06/2022  
Affiché le   
ID : 039-200090579-20220608-D\_081\_2022-DE

SÉANCE DU 08 JUIN 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 80  
Suppléants présents : 3  
Pouvoirs : 14

Date de convocation :

02/06/2022

Date d'affichage :

10/06/2022

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (80) :**

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFÉR Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents (3) :** GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; PARTY Annick.

**Excusés ayant donné pouvoir (14) :** BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BONDIER Jean-Robert à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à ETCHEGARAY Josiane ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAGUET Jean-Jacques à BENIER ROLLET Claude ; GEAY David à LONG Grégoire ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à Philippe PROST.

**Excusés :** BANDERIER Dominique ; BAILLY Hervé ; BARIOD Denis ; BLASER Michel ; CAPPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PANISSET Marilyne ; VENNARI PARE Sandra.

**Absents :** BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DAVID Lauriane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ;

**Secrétaire de séance :** BENIER-ROLLET Claude.

**Objet : Programme Avenir Montagnes**

Rapporteur : Frank STEYAERT

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Terre d'Emeraude Communauté a l'ambition d'aménager la plateforme du site du Regardoir à Moirans-en-Montagne conformément à une première délibération prise le 17/12/2020.

Terre d'Emeraude Communauté entend faire de ce site une antenne de l'office du tourisme, dont le siège est à Clairvaux-les-Lacs, et un espace vitrine afin de capter les flux de touristes de passage (présenter et relayer l'offre du territoire), d'agrémenter le cadre de vie des touristes en séjour et des résidents permanents et de concevoir un équipement d'excellence qui soit le moteur d'une nouvelle dynamique touristique, économique et de bassin de vie pour le territoire et devenir ainsi la porte d'entrée incontournable de celui-ci et plus largement (lacs et montagnes).

La Maitrise d'œuvre du projet permettra de définir plus précisément les contours de ce projet. Dans l'attente, il convient de définir un phasage de cette opération d'aménagement afin de solliciter les subventions auprès du Commissariat de Massif (Programme Avenir Montagnes Investissement).

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance 1<sup>er</sup> juin 2022 a émis un avis favorable, et a proposé de définir comme suit le phasage du projet :

Phase 1 (dépenses engagées avant le 31/12/2022 et réalisées avant le 31/12/2024) :

- Frais étude (recrutement maître d'œuvre, indemnités, études complémentaires)
- Aménagements préalables (viabilisation et réseaux, aménagements paysagers, voirie et cheminements, signalétique directionnelle)
- Espace contemplation (belvédère (végétalisation / sécurisation / mobilier), espace d'interprétation plein air)

Phase 2 (dépenses engagées après le 31/12/2022 et réalisées après le 31/12/2024) :

Une deuxième phase de travaux sera engagée dès lors que la collectivité aura validé le projet du maître d'œuvre qui sera retenu pour cette opération d'envergure.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération à venir de l'aménagement du site du Regardoir comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Frais étude (recrutement maître d'œuvre, indemnités, études complémentaires)	230 000,00€	<b>ETAT</b>	
Aménagements préalables (viabilisation et réseaux,	443 850,00€	-Programme Avenir Montagnes Investissement (50%)	367 425,00€

aménagement paysagers, voirie et cheminements, signalétique directionnelle)		pour les dépenses de phasage 1	
Espace contemplation (belvédère (végétalisation / sécurisation / mobilier), espace d'interprétation plein air)	61 000,00€	-DETR (30%)	220 455,00€
		<b>-Autofinancement Terre d'Emeraude (20%)</b>	146 970,00€
Total HT	<b>734 850,00€</b>	Total HT	<b>734 850,00€</b>

**D'AUTORISER** M. le Président à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès :

- de l'Etat (Programme Avenir Montagnes Investissement, DETR)
- et d'autres financeurs potentiels le cas échéant

**DE LE CHARGER** de modifier le plan de financement en fonction des demandes éventuelles qui seraient faites auprès d'autres financeurs,

**DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget de Terre d'Emeraude

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

